



Syndicat Des Greffiers de France - FO

www.syndicatdesgreffiers.com



Un syndicat qui nous rassemble, un syndicat qui nous ressemble.

DECLARATION LIMINAIRE AU CTSJ du 19 septembre 2019

Monsieur le Directeur,

La rentrée a commencé et les inquiétudes ne cessent de poindre :

Tout d'abord, la loi de programmation de la justice met à mort toutes les instances de concertation telles que nous les connaissons actuellement : CAP, CT, CHS. Autant dire que les organisations syndicales sont amenées à disparaître. Si certains peuvent s'arguer d'une belle mort, la notre le sera beaucoup moins ! qu'en sera t il des agents, comment seront ils informés ou alors laissons faire l'arbitraire de chaque cour d'appel ? Les collègues sur le terrain ne cessent de nous interroger.

Mais c'est vrai les fonctionnaires sont des nantis il faut les supprimer, nous allons facilement y arriver : recrutement de contractuels, fusion de juridictions, non remplacement des départs à la retraite ou peu, RIFSEEP.

L'éradication a commencé. Ce régime comme nous l'avons tous dénoncé est une aberration.

Nous tournons en cours d'appels et le constat est le même partout pour nos collègues le mépris de l'administration est à son comble. Si un greffier principal peut être assuré de percevoir ses indemnités malgré le socle qu'en sera t il dans 4 ans lors de son réexamen ou s'il mute entre temps ? Le nouveau greffier principal, et c'est très bien, pour lui, percevra 1000 euros de plus mais les vieux greffiers principaux n'ont plus que leur yeux pour pleurer avec comme seul lot de consolation la rancœur de l'avoir passé trop tôt.

Les objectifs des dernières lois passées et promulguées sont claires : supprimer les missions des acteurs sociaux et les fonctionnaires.

La fusion TGI/TI/CPH se fait à la hussarde dans bon nombre de cours d'appels et de TGI, sans réunions, sans concertations. Chaque chefaillon fait dans son coin, en espérant sans doute prendre du galon sur le dos des fonctionnaires : charte des temps, permanence, création de pôle sont autant de sujets qui doivent être expliqués, posés,

explicités. Mais enfin que de temps perdu avec ces empêcheurs de tourner en rond de fonctionnaires, les chefs de juridiction décideront, les autres appliqueront.

Quid de la réunion des CTSD, des CHSCT sur ces sujets qui concerne l'organisation de travail NEANT parce que tout le monde s'en fout de toutes manières faudra faire !

Le taux d'absentéisme augmente considérablement ça alors ! Et il ne va faire que de croître !

Le pompon de la semaine, et c'est peu dire, cette nouvelle note où dorénavant en cas de mutation, les agents bénéficiant d'un temps partiel soumis à autorisation seront obligatoirement réintégrés à temps complet sauf nouvelle demande. Quelle manne de main d'œuvre supplémentaire ! Pensez vous que c'est ainsi que l'on motive les agents ?

Pour finir, nous aimerions revenir sur l'incident survenu au TGI du Mans la semaine dernière où l'émotion a été forte pour nos collègues où un coup de fusil a été porté dans l'enceinte de la juridiction. Il pose encore une fois la question de la sécurité dans les lieux de justice.

Le SDGF / FO